

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE**  
**2025**



**Extrait du registre des délibérations**  
**République Française**

**N°DEL\_2025\_134**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PARKING**  
**SOUTERRAIN DE LA GARE - RAPPORT ANNUEL 2024**

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

**Présents :**

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Arménio SANTOS, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Pierre ARRIVETZ à Malika BARRY, Eric DUMOULIN à Michèle GRELLIER, Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Olivier LASSAL à Pascal PONTY, Laurence BOUDER à Virginie MINART-GIVERNE, Levon MINASSIAN à Inès de MARCILLAC, Jean-Manuel PARANHOS à Paul MARSAL, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à François SCHMITT, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

**Absents :**

Nathalie MOULIN

**Secrétaire :**

Laurence GNEMMI

Les 28 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Conformément au contrat de délégation de service public portant sur la gestion du parking souterrain de la Gare, approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 5 février 2024, et aux dispositions de l'article L3131-5 du Code de la commande publique, la société SAEMES doit présenter chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service à l'autorité délégante.

Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

## **I - Rappel des caractéristiques générales de la délégation de service public**

Le 28 février 2024, la Commune de Chatou a conclu avec la société SAEMES un contrat de délégation de service public portant sur la gestion du parking souterrain de la Gare pour une durée de 10 ans.

Le contrat a pris effet à compter du 1er mars 2024.

La concession a pour objet la gestion du parking couvert de la Gare classé ERP type PS de 4ème catégorie, de 330 places voitures environ, une vingtaine de places motos et une soixantaine de places vélos, et comprend :

- La réalisation des travaux de premier investissement dans les conditions définies ci-après.
- L'exploitation, la surveillance et l'entretien du parc de stationnement en cause.

La gestion dudit parc intégrera notamment :

- L'entretien de l'ensemble des infrastructures correspondantes, y compris le marquage au sol, et des équipements et matériels dont IRVE ; ainsi que leur maintenance et contrôles réglementaires.
- La perception des recettes au profit du concessionnaire.
- Le paiement des dépenses de fonctionnement normal, y compris abonnements, consommations de tous fluides, assurances, impôts...)
- La gestion des abonnements, leur commercialisation auprès du public, y compris en ligne
- la fourniture de comptes-rendus techniques et financiers,

La convention et ses annexes définissent les modalités de mise en œuvre du programme d'exécution des prestations.

## **II - Les comptes de l'année 2024**

La redevance forfaitaire versée par la société SAEMES à la commune s'élève à 13 497 €.

1- Charges d'exploitation : 307 484 € dont :

- Charges d'exploitation : 274 493 € dont :

- Travaux : 2 054 €
- Personnel : 129 668 €
- Frais de fonctionnement : 56 124 €
- Redevance versée à la collectivité : 13 497 €
- Dotation annuelle de renouvellement : 19 495 €

#### Conclusion sur les charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation est en dépassement de 80k€ par rapport au compte d'exploitation prévisionnel. Cela s'explique par:

- Des moyens humains temporairement supérieurs à ceux qui avaient été prévus dans le contrat ont été déployés sur le parc, pour sécuriser et rassurer les clients: ce qui explique un coût du personnel avec un écart défavorable de 85k€.
- Les redevances affichent un dépassement de 12,7k€ en raison d'un chiffre d'affaires supérieur dépassant le seuil de déclenchement de celles-ci.

2- Recettes d'exploitation : 267 097 €

Recettes usagers 266 330 € dont :

- Recettes abonnés : 139 114 €
- Recettes horaires : 127 216 €

#### Conclusion sur les recettes d'exploitation :

Le nouveau contrat a débuté en mars 2024, ce qui représente 10 mois d'exploitation.

Pour sa première année, ce nouveau contrat a généré des recettes dépassant les prévisions de +12%: et ce grâce à un chiffre d'affaires horaire favorable de +50% par rapport à ce qui a été prévu, malgré un chiffre d'affaires abonnés en dessous des attentes de -7%.

### **III - Éléments concernant la qualité du service fourni aux usagers**

#### 1 - Evolution de la fréquentation

Tarifification horaire : inchangée en 2024 par rapport à 2023 dans le cadre de la nouvelle délégation qui a pris effet au 1 mars 2024 à l'exception de la suppression de la gratuité d'une heure le mercredi.

Tarifcation abonnés : augmentation des tarifs en 2024 variable selon les durées (en 2024 +1,4% pour l'abonnement annuel mensualisé)

### **Nombre d'abonnés :**

- 369 abonnés en moyenne sur la période contre 406 en 2023 (VL, motos et vélos) :
- 282 abonnés VL sont enregistrés en moyenne sur la période Mars –Décembre 2024
- 10 abonnés motos et 76 abonnés vélos en moyenne. A noter que le nombre d'abonnés vélos atteint 90 abonnements en décembre 2024

L'évolution du nombre d'abonnés a fortement varié au cours de l'année 2024 en raison de la fin de la précédente DSP (29/02/2024) et de la nécessité de recontractualiser avec tous les abonnés dans le cadre de la nouvelle délégation de service public, ce qui explique que le retour à la « normale » n'est intervenu qu'à partir du mois de mai/juin. En décembre 2024, nous retrouvons le même nombre d'abonnés qu'en décembre 2023

### **Abonnés VL**

302 abonnés VL sont enregistrés sur le parc Gare à fin décembre 2024, revenant ainsi au nombre d'abonnés VL de décembre 2023

Le niveau de 2019 n'a pas été retrouvé, signe probable de l'impact durable du télétravail sur la fréquentation du parc.

### **Fréquentation horaire**

Un total de 21 019 sorties payantes sur la période 2024 contre 14 326 en 2023 sur la même période ; la fréquentation horaire a connu une hausse importante en 2024 en raison des travaux de voirie et d'embellissement de la place Maurice Berteaux (+46% versus 2023)

## 2 - [Actions marketing](#)

- Diffusion des plans de réseau Saemes (Edition 2023) intégrant le parking Gare, à l'Office du Tourisme et des congrès de Paris et dans le réseau culturel et hôtel FBS (10 000 ex diffusés).
- Offre abonnement à -30% pendant 3 mois : mailing nouveaux voisins et présence de l'offre sur site internet toute l'année => 26 nouveaux contrats signés avec cette offre

- Réservations en ligne (référencement sur 3 plateformes internet : Onepark, Zenpark et Parclick) : 389 réservations pour un CA HT net de 3703 €
- Référencement des tarifs du parking de la Gare sur le site saemes.fr et sur la plateforme d'opendata de Saemes (opendata.saemes.fr)
- Référencement du parking Gare de Chatou sur Mappy
- Nombre de vues de la fiche-parking Chatou Gare du site web saemes.fr : 4461

## **CONCLUSION**

Pour sa première année (année non pleine, car 10 mois d'exploitation), le nouveau contrat qui concerne seul le parc de la Gare, affiche un résultat déficitaire de -40k€ avec -52k€ d'écart défavorable par rapport au compte d'exploitation prévisionnel, en raison de charges plus élevées (beaucoup plus de moyens mis en œuvre pour le lancement), et ce malgré un chiffre d'affaires supérieur aux prévisions.

## **DELIBERATION**

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,

Vu l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique,

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 février 2024 approuvant la convention de délégation de service public pour la gestion du parking souterrain de la Gare,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date 12 septembre 2025,

Vu l'information transmise par courriel aux membres de la commission municipale Affaires Générales- Commande Publique,

Vu le rapport présenté par la société SAEMES,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport annuel établi par la société SAEMES dans le cadre de la gestion du parking souterrain de la Gare pour l'année 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

Envoyé en préfecture le 19/09/2025

Reçu en préfecture le 19/09/2025

Publié le



ID : 078-217801463-20250919-DEL\_2025\_134-DE

Publiée le : 26/09/2025